

B.P. 273
20, rue Fernand Pelloutier
38433 Échirolles CEDEX
Tél : 04 76 22 55 12 - Fax : 04 76 22 17 60

SOVEC

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

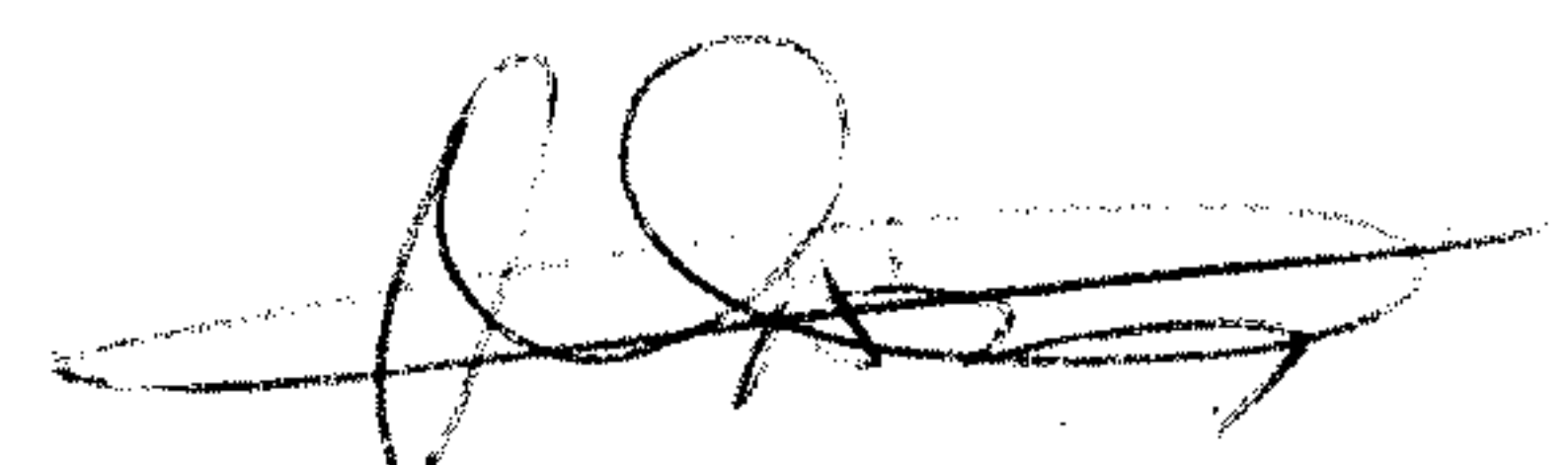
/ 7 OCT. 2010

Sous le N° 8194

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 3.000.000 Euros
Siège social à ECHIROLLES 38130
20 rue Fernand Pelloutier

061 500 542 RCS GRENOBLE

COTÉ CERTIFIÉ CONFORME



DECLARATION DE LA GERANCE EN DATE DU 1^{er} OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix,
Le premier octobre,

Madame Martine PACCOUD agissant en qualité de co-gérante de la société susvisée a, par ces présentes, fait les déclarations et constatations suivantes :

DECLARATIONS

Madame Martine PACCOUD es-qualités, déclare :

- que suivant acte sous seings privés en date à ECHIROLLES du 9 septembre 2010, enregistré au SIE de CHAMBERY le 29 septembre 2010 – Bordereau N° 2010/1256 – Case N° 7 – Ext. 4770, Monsieur Lucien DESRUELLE a cédé à Monsieur Grégoire BISSON 129 parts lui appartenant dans la société, à compter du même jour
- que suivant acte sous seings privés en date à ECHIROLLES du 9 septembre 2010, enregistré au SIE de CHAMBERY le 30 septembre 2010 – Bordereau N° 2010/1263 – Case N° 14 – Ext. 4802, Monsieur Lucien DESRUELLE a cédé à la société « CABINET HLCB & ASSOCIES » 1041 parts lui appartenant dans la société, à compter rétroactivement du 1^{er} septembre 2010
- qu'un exemplaire desdits actes ont été déposés, ce jour, au siège social,
- qu'ils sont de ce fait, opposables à la société à compter du même jour,
- qu'en conséquence, l'article 7 des statuts est de plein droit remplacé par les dispositions suivantes :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 3.000.000 €. Il est divisé en 17.609 parts, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux comme suit :

- à Monsieur Bruno BILLAUD, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 15 à 1.117, 2.629 à 2.635, 8.351 à 8.359, 10.705 à 10.710, 12.742 à 12.756 et de 12.988 à 13.017, 12 877, ci.....1.171

- à Monsieur Alain BOUILLOT, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 1.132 à 2.234, 2.622 à 2.628, 8.360 à 8.368, 10.711 à 10.716, 12.727 à 12.741 et de 12.958 à 12.987, 12 878, ci.....1 171
- à Mademoiselle Justine GAIRAUD, propriétaire de cent parts portant les n° 2.236 à 2.334, 12879, ci..... 100
- à Monsieur Philippe ASTOLFI, propriétaire de cent cinquante parts portant les n° 2.335 à 2.484, ci..... 150
- à Monsieur Hervé LE CURIEUX-BELFOND, propriétaire de cent trente parts portant les n° 2.485 à 2.614, ci..... 130
- à Monsieur Jean-Jacques TAGNARD, propriétaire de cent parts portant les n° 2.715 à 2.814, ci..... 100
- à Madame Isabelle BRISARD, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.650 à 2.656, 2.887 à 3.989, 8.378 à 8.386, 10.723 à 10.728, 12.832 à 12.846 et de 13.078 à 13.107, 12 880, ci.....1.171
- à Monsieur Jacques BUISSON, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.643 à 2.649, 4.004 à 5.106, 8.387 à 8.395, 10.729 à 10.734, 12.787 à 12.801 et de 13.048 à 13.077, 12 881, ci.....1.171
- à Monsieur Lucien DESRUELLE, propriétaire de une part portant le n° 12 882, ci..... 1
- à Monsieur John ELMS, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.671 à 2.677, 6.238 à 7.340, 8.414 à 8.422, 10.747 à 10.752, 12.847 à 12.861 et de 13.168 à 13.197, 12 883, ci..... 1.171
- au Cabinet P. A. & ASSOCIES, propriétaire de mille vingt et une parts portant les n° 2.615 à 2.621, 7.341 à 8.338 et de 12.928 à 12.943, ci..... 1.021
- à Monsieur Rolland NINO, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.685 à 2.691, 8.423 à 8.431, 8.472 à 9.574, 10.753 à 10.758, 12.802 à 12.816 et de 13.228 à 13.257, 12 884, ci..... 1.171
- à Madame Martine PACCOUD, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.692 à 2.698, 8.432 à 8.440, 9.589 à 10.691, 10.759 à 10.764, 12.757 à 12.771 et de 13.258 à 13.287, 12 885, ci..... 1.171
- à la SOVEC PARTICIPATIONS ET FINANCES, propriétaire de mille cinq cent quatre vingt dix huit parts portant les n° 2.235, 11.809, 12.889 à 12.905, 13.306 à 14.871 et 16.492, ci..... 1.586
- à Monsieur Pierre TRINQUIER, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.699 à 2.705, 2.815 à 2.826, 8.441 à 8.449, 10.765 à 10.770, 12.817 à 12.831, 13.288 à 13.305 et de 14.886 à 15.988, 12 886, ci..... 1.171
- à Monsieur Eric ZABE, propriétaire de trois cent dix huit portant les n° 2.713, 2.827 à 2.837, 8.347, 8.348, 10.699 à 10.701 et de 15.991 à 16.291, ci..... 318

- à Monsieur David BRENOT, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.636 à 2.642, 8.369 à 8.377, 10.717 à 10.722, 12.862 à 12.876, 13.018 à 13.033 et de 16.493 à 17.609, 12 887, ci..... 1.171
- à Monsieur Xavier CODDET, propriétaire de mille cent soixante et onze parts portant les n° 2.657 à 2.663, 8.396 à 8.404, 10.735 à 10.740, 11.810 à 12.726, 12.911 à 12.925, 13.115 à 13.130 et de 16.292 à 16.491, 12 888, ci..... 1.171
- à Madame Anne ROUMENOFF, propriétaire de trente huit parts portant les n° 2.706 à 2.712, 2.848 à 2.872, 8.339 à 8.344, ci..... 38
- à Monsieur Bruno PRADAL, propriétaire de quatorze parts portant les n° 2.714, 2.838 à 2.847, 8.349, 8.350 et 10.702, ci..... 14
- au Cabinet J.G. & ASSOCIES, propriétaire de mille soixante et onze parts portant les n° 2.678 à 2.684, 8.450 à 8.457, 10.771 à 11.808, 12.926, 12.927 et de 13.198 à 13.213, ci.....1.071
- à Monsieur Grégory BARBIN, propriétaire de cent parts portant les n° 1 à 7, 1.118 à 1.124, 2.873 à 2.879, 3.990 à 3.996, 5.107 à 5.113, 6.224 à 6.230, 8.458 à 8.464, 9.575 à 9.581, 14.872 à 14.878, 15.989, 12.951 à 12.957, 13.041 à 13.047, 13.131 à 13.137, 10.697 à 10.698, 12.906 à 12.910, 10.704, 13.221 à 13.227, ci..... 100
- à Monsieur Pierre-Maxime REJOL, propriétaire de cent parts portant les n° 8 à 14, 1125 à 1131, 2.880 à 2.886, 3.997 à 4.003, 5.114 à 5.120, 6.231 à 6.237, 8.465 à 8.471, 9.582 à 9.588, 14.879 à 14.885, 15.990, 12.944 à 12.950, 13.034 à 13.040, 13.108 à 13.114, 10.692 à 10.696, 8.345, 8.346, 10.703, 13.214 à 13.220, ci..... 100
- au Cabinet HLCB & ASSOCIES, propriétaire de mille quarante et une parts portant les n° 5121 à 6161, ci.....1.041
- à Monsieur Grégoire BISSON, propriétaire de cent vingt neuf parts portant les n° 2 664 à 2670, 6162 à 6 223, 8405 à 8413, 10741 à 10746, 12 772 à 12 786, 13 138 à 13 167, ci.....129

Les soussignés déclarent expressément que les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus, correspondant à leurs apports respectifs et sont toutes entièrement libérées.

CONSTATATIONS

Ces déclarations faites, Madame Martine PACCOUD es-qualités, constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date ci-dessus indiquée, date du dépôt d'un original des actes de cessions de parts au siège social.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Madame Martine PACCOUD es-qualités.